

Olivia FRAIGNEAU – Présidente
InterSyndicale Nationale des Internes
12 rue Cabanis 75014 Paris
06 50 67 39 32

A Paris, le 20 juin 2023

Préavis de grève

Objet : Grève illimitée des internes de médecine, docteurs juniors et FFI

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Nous tenons à vous informer que, conformément aux articles L. 2512-1 et L. 2512-2 du Code du travail, l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI) dépose le présent préavis national de grève concernant l'ensemble des activités des internes, docteurs juniors et faisant fonction d'interne exerçant au sein de votre établissement.

Les revendications de l'ISNI pour ce mouvement de grève sont les suivantes :

- Revalorisation des gardes effectuées dans les ESPIC (établissement de santé privé d'intérêt collectif),
- Revalorisation des gardes des internes civils affectés dans les hôpitaux militaires dans les mêmes modalités qu'en établissements publics, et ce de façon pérenne.

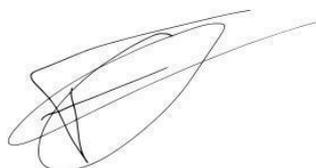
L'ISNI dépose un préavis de grève nationale illimité débutant le 26 juin 2023 à 9h.

Dans le cadre du présent préavis, les internes peuvent se déclarer grévistes pour l'ensemble de leurs activités ambulatoires, de service de jour et/ou de permanence des soins ; pour les internes soumis à des obligations de permanence des soins (garde, astreinte) et dont les horaires d'embauche débordent des jours et horaires précités, le préavis doit couvrir les internes en amont et en aval de ces journées.

Dans l'attente, nous vous demandons de prévenir vos services afin de garantir le respect du droit de grève, à commencer par l'application pleine et entière des dispositions du Code du travail et des dispositions rappelées par l'instruction N° DGOS/RH3/2016/21 du 22 janvier 2016.

Nous précisons que nous sommes disposés à nous entretenir des sujets susmentionnés.

Confiants en vos bienveillance et capacité d'écoute, nous vous assurons, Madame, Monsieur, de notre considération distinguée.



Olivia FRAIGNEAU
Présidente de l'ISNI